

BUDGET PRIMITIF 2018

NOTE DE SYNTHÈSE

La loi NOTRE impose, à partir de cette année, à toutes les communes, quel que soit leur taille, de rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce document devra être mis en ligne sur le site internet de la commune et diffusé dans le bulletin communal.

L'année 2018 est marquée par la réalisation et l'aboutissement des projets débutés en 2017.

Préparer et élaborer le BP 2018 n'a pas été chose aisée, en raison des nombreuses incertitudes planant sur les ressources de la commune, que ce soit pour les ressources provenant de la fiscalité locale ou des dotations de l'État

SECTION FONCTIONNEMENT

➤ **Recettes de fonctionnement**

Les 2 grandes sources de financement de la commune sont :

1. Les impôts et taxes

La DGFIP vient de transmettre les bases de calcul pour les contributions locales.

La réforme de la Taxe d'Habitation fait apparaître que 75 % des ménages de la commune bénéficieront d'une baisse de 30% de leur imposition à la TH en 2018 (s'ils ne sont pas déjà exonérés). En 2019, cette diminution sera portée à 60%. En 2020, tous les contribuables en seraient totalement exonérés, avec la création d'un nouvel impôt local pour compenser cette perte de ressources pour les communes.

<i>Type</i>	<i>Bases de calcul</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant</i>
Taxe d'habitation (+0,86%)	981 500 €	15,62 %	153 310 €
Foncier bâti (+1,36%)	635 700 €	13,46 %	85 565 €
Foncier non bâti (+1,04%)	39 600 €	54,74 %	21 677 €
<i>Total</i>			<i>260 553 €</i>
A déduire FNGIR			- 57 067 €
A déduire FPIC (?)			- 800 €
Attribution compensation (CCPZ)			19 084 €
TOTAL			221 770 €

Ainsi, en maintenant le taux des différentes contributions, la commune enregistrera une recette supplémentaire de 2.636 €, soit une augmentation de 1,20%.

2. Les dotations de l'État

A la rédaction de cette note (vendredi 30 mars 2018), l'Etat n'a pas encore transmis aux communes le montant de leurs dotations. Une simulation de l'AMF indique un montant de DGF de 65.800 € (- 6,4%). Les montants indiqués dans le BP 2018 sont donc estimés. Sur la simulation de l'AMF, il y a un chiffre inquiétant : une diminution de plus de 1.000 € est notée en raison de la diminution de la population dans le village.

Dans le BP 2018, ressort aussi à l'article 7788 l'affectation de l'excédent 2017 du service annexe de l'Assainissement, soit 142.676 €, dont une partie sera reversée au SDEA dans le cadre du transfert de compétences.

Les recettes de fonctionnement propres de l'exercice 2018 s'élèveront à 595.650 €.

En y ajoutant le report de l'excédent de fonctionnement 2017,

LES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT 2018 sont estimées à 670.390 €

➤ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement général (chapitre 011, 104.150 €) sont stables par rapport au BP 2017 (+ 1%). L'article 6232 'Fêtes et cérémonies' est en substantielle augmentation en prévision des frais engendrés par l'inauguration des différents espaces rénovés de la commune.

Les charges de personnel (chapitre 012, 86.150 €) sont en légère diminution, avec la fin des NAP.

La commune emploie 3 personnes titulaires à temps non complet (1 attachée territoriale, 1 ATSEM et 1 adjointe technique).

Les charges de gestion courante (chapitre 65, 57.770 €) sont également stables. Les indemnités des élus augmentent légèrement suite à la modification des indemnités et des charges sociales décidées par l'État. Les versements au SDIS représentent un montant de près de 17.000 €.

Un montant de 6.000 € est provisionné pour le versement de subventions à différents organismes et associations, dont 400 € par association du village.

Une provision de 26.000 € est prévue pour le **remboursement des intérêts** des crédits en cours ou nouveaux contractés en 2017 et 2018.

Les prélèvements au titre des compensations entre les communes (**FNGIR et FPIC**) représentent un montant de près de 58.000 €.

Le **versement au SDEA** pour le transfert de compétence s'élève à 82.834,09 €.

Un dernier chapitre concerne les **amortissements** (chapitre 68).

La commune amortit depuis 2011, et sur 15 ans, le fonds de concours de 500.000 € versé à la CCPZ pour la construction de l'Espace Sportif des Deux Aigles, à raison de 33.571,74 € par an, et depuis cette année, la participation pour le PLUI (10.100 €), versée à la CCPZ soit 675 € par année, soit un montant global de 34.250 €.

Les dépenses globales de fonctionnement de 2018 sont estimées à 475.895 €.

Ce qui permettra un virement en section d'investissement de plus de 194.000 €

LES DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT sont estimées pour 2018 à 670.390 €

L'équilibre du budget est assuré à hauteur de 670.390 €

SECTION INVESTISSEMENT

➤ Investissements 2018

Les dépenses d'investissement 2018 sont marquées par la réalisation des 3 grands projets commencés en 2017.

Des fonds sont prévus pour tous les projets pour un montant de 1.226.600 €, ainsi que les subventions déjà obtenues ou en voie de l'être (Département et Région) pour un montant de 330.330 €.

	Dépenses	Recettes	
204 - Participations à CCPZ	10 100		
PLUI : 10,1 K€			
B1-Ecole (21312) (2132)	18 000	5 500	SIPL 5,5
Bâtiment : 16 K€ - Appart. : 2 K€			
B2-Mairie (21311)	20 000	4 200	Parlement 4,2
Ad'Ap : 2K€ RAR 18			
B3-Centre Socioculturel (21318) (2132)	752 000	297 830	DETR 85,83, Parlement 20, SIPL 76, CD 100, CR 16
Appart : 3K€ - CSC : 749 K€			
B4-Eglise (21318)		1 200	Fabrique Eglise1,2
B5-Cimetière (2116)	225 000	3 600	Parlement 3,6
Cimetière + Monument morts			
V1-Voirie (2151, 2152)	128 500	18 000	Parlement 5, SIPL 13
2151 : réseaux voirie	107 000	18 000	
2152 : installations voirie	5 000		
21533/4 : Réseaux câblés et d'électrification	16 500		
Matériel bureau, mobilier, agencement, matériels pour CSC, autres,	73 000		
(2181, 2183, 2184, 2188, 2051)			
Sous-total	1 226 600	330 330	

Pour financer ces dépenses d'investissements (soit 896.270 €),

1. Une capitalisation partielle de l'excédent de fonctionnement 2017 de 237.070 € (déficit d'investissement 2017 de 83.704 € et déficit des Restes à Réaliser 2017 de 153.370 €) est obligatoire.
2. Le virement de la section de fonctionnement pour un montant de plus de 194.000 €.
3. Le recours à l'emprunt long terme, déjà intégré dans les restes à réaliser 2017, pour 400.000 €, dont 300.000 € sur 20 ans à un taux de 0%.
4. Un prêt relais contracté auprès du Crédit Mutuel de 500.000 € sur 2 ans en attendant le versement des subventions fin 2018 et la récupération de la TVA sur les travaux en 2020. Un remboursement partiel de la moitié (250.000) est programmé pour fin 2018. Le reste est étalé sur 2019 et 2020.

➤ **Dettes 2018**

Le remboursement de la dette en 2018 s'élèvera à plus de 360.000 €, dont plus de 110.000 € pour les prêts à long terme (Crédit Foncier, Caisse d'Épargne et Caisse des Dépôts).

Fin 2018, la dette s'élèvera à 1,2 M€.

➤ **Autres dépenses**

Le reste des dépenses concerne le report du déficit d'investissement de 2017, soit 73.704 € et les dépenses imprévues (réserve) pour un montant de 41.141 €.

➤ **Autres recettes**

Les autres recettes d'investissements sont constituées par le Fonds de Compensation de la TVA récupérée sur les travaux de 2016 pour 16.100 €, l'amortissement des fonds de concours versés à la CCPZ pour 34.250 €, et les revenus de la taxe d'aménagement, estimés à 1.000 € pour 2018 (aucune information n'ayant été fournie par la Trésorerie à ce jour).

Les DEPENSES et les RECETTES D'INVESTISSEMENT s'équilibrent à 1.714.295 €.

BW 30/03/2018